

Office des professions du Québec

Rapport annuel du Pôle de coordination pour l'accès à la formation



**2021
2022**

Ce rapport a été rédigé et produit par l'Office des professions du Québec.

800, place D'Youville, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 5Z3

Téléphone : 418 643-6912

Sans frais : 1 800 643-6912

Courriel : courrier@opq.gouv.qc.ca

Photographies : Adobe Stock

Le lecteur peut également consulter ce rapport sur le site Web de l'Office à l'adresse suivante :

www.opq.gouv.qc.ca/publications

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-92859-1 (PDF)

ISSN : 2561-9861 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2022

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable de l'Office des professions du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en indiquer la source.

Office des professions du Québec

**Rapport annuel
du Pôle de coordination
pour l'accès à la formation**

**2021
2022**

Table des matières

Mot de la présidente	7
Liste des acronymes et des sigles	8
Introduction	9
Pouvoirs	9
Composition	9
Structure organisationnelle	10
Travaux du Pôle en 2021-2022	10
Plan d'action 2019-2024	10
Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	11
Réunions tenues	11
État d'avancement des mesures	11
Annexe	13
Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation	14

Mot de la présidente

Ce cinquième rapport annuel présente le bilan des 16 mesures inscrites au plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle). L'objectif général de ce plan quinquennal consiste à améliorer les processus permettant aux professionnels formés à l'étranger d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre dans plusieurs secteurs névralgiques, dont celui de la santé et des services sociaux, les solutions innovantes coordonnées par le Pôle pour favoriser l'accès aux professions réglementées représentent une grande valeur ajoutée pour la société québécoise.

Par ailleurs, en 2021, M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et ministre responsable de la région de la Mauricie, annonçait la mise en place d'un plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Depuis la publication du budget du Québec 2021-2022, qui prévoyait une enveloppe de 130 millions de dollars sur deux ans à verser au MIFI pour une meilleure reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, il s'est avéré que la nature apparentée de ce plan d'action et de celui du Pôle commandait une coordination des travaux pour assurer une mise en œuvre optimale des mesures prévues aux deux plans d'action. Conséquemment, une lettre confirmant le partenariat entre le Pôle et le MIFI a été signée en août 2021.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires du Pôle, ministères et organismes qui, malgré le contexte pandémique, ont fait preuve de solidarité en s'engageant ensemble dans l'action pour proposer des solutions aux problèmes d'accès à la formation.



Diane Legault

**Présidente de l'Office des professions du Québec
et présidente du Pôle de coordination pour l'accès
à la formation**

Liste des acronymes et des sigles

ARM	Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles
BCI	Bureau de coopération interuniversitaire
CAIQ	Commission d'accès à l'information du Québec
CERAC	Cégeps, centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences
CIQ	Conseil interprofessionnel du Québec
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CFP	Centre de formation professionnelle
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
GT-RAC	Groupe de travail stratégique sur la reconnaissance des acquis
IPOP	Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel
MEQ	Ministère de l'Éducation
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OBNL	Organisation à but non lucratif
OIIAQ	Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
OPTMQ	Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
PFÉ	Professionnels formés à l'étranger
PPRTCE	Programme de prêts pour la reconnaissance des titres de compétences étrangers
PRIIME	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
Q2	Qualifications Québec
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RCMO	Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
RSQ	Recrutement Santé Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

Introduction

Selon le *Code des professions* (RLRQ, c. C-26, a. 16.24), le Pôle de coordination pour l'accès à la formation (Pôle) a pour fonctions :

- de dresser un état de situation de l'accès à la formation;
- d'identifier les problèmes et les enjeux liés à la formation;
- d'identifier les besoins en collecte de données à des fins statistiques;
- d'assurer la collaboration entre les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les ministères concernés;
- de proposer des solutions aux problèmes identifiés.

Au sens de la loi, la « formation » se définit comme toute formation qu'un ordre professionnel exige qu'une personne acquière en application d'un règlement pris en vertu de différents articles du *Code des professions*, dont ceux traitant, notamment :

- des normes d'équivalence de diplôme (obtenu hors du Québec) ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis d'un ordre professionnel;
- des arrangements de reconnaissance mutuelle conclus en vertu d'ententes entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement (notamment celui de la France);
- des conditions et autres modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste, notamment l'obligation de faire des stages et de réussir des examens.

Pouvoirs

Depuis l'entrée en vigueur, en 2017, de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel* (L.Q. 2017, c. 11), l'Office des professions du Québec (Office) peut formuler des recommandations en matière de formation à un ministère, à un organisme, à un ordre professionnel, à un établissement d'enseignement ou à toute autre personne (RLRQ, c. C 26, a. 16.27).

Dans les 60 jours suivant la réception d'une recommandation, l'instance concernée doit informer l'Office par écrit des suites qu'elle entend y donner et, si elle n'entend pas y donner suite, des motifs justifiant sa décision (*ibid.*).

Composition

Outre l'Office qui en assure la présidence et la coordination opérationnelle, les ministères et organismes suivants font partie du Pôle :

- le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI);
- la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);
- le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- la Fédération des cégeps;
- le ministère de l'Éducation (MEQ);
- le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF);
- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

Structure organisationnelle

Le Pôle est divisé en deux instances. D'une part, le comité directeur du Pôle, composé des présidents d'organismes et des sous-ministres des ministères partenaires, qui a pour mission d'adopter les orientations stratégiques retenues par les organisations concernées.

D'autre part, le comité opérationnel du Pôle, composé des directeurs et des professionnels des organisations partenaires, qui a pour mandat de proposer des pistes d'action concernant notamment l'accès à la formation d'appoint et aux stages, ainsi que d'effectuer les suivis nécessaires à leur mise en œuvre.

Structure organisationnelle du Pôle



Travaux du Pôle en 2021-2022

Plan d'action 2019-2024

L'objectif général du plan d'action a été défini comme suit par les partenaires du Pôle : améliorer les processus permettant aux professionnels formés à l'étranger (PFÉ) d'intégrer un ordre professionnel et d'obtenir un emploi de plein potentiel.

Quatre thèmes principaux ont été retenus à cet effet, auxquels sont liés quatre objectifs. Le tableau ci-dessous en présente la synthèse.

Thèmes et objectifs du plan d'action 2019-2024 du Pôle

Thèmes	Objectifs
1. Information	Rendre accessible l'information nécessaire portant sur les démarches relatives à l'obtention d'un permis d'un ordre professionnel et à l'intégration au marché du travail
2. Reconnaissance des compétences ¹	Élaborer des outils crédibles, fiables et équitables pour faciliter et accélérer, à toutes les étapes du parcours d'intégration des PFÉ, la reconnaissance de leurs compétences
3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice	Améliorer l'accès aux formations d'appoint et aux stages prescrits par les ordres professionnels, ainsi qu'aux activités de francisation
4. Intégration au marché du travail	Favoriser l'obtention d'un emploi de plein potentiel pour les PFÉ en tenant compte des besoins du marché du travail

Les partenaires du Pôle se sont engagés à ce que les mesures proposées dans le plan d'action respectent les critères suivants :

- les mesures sont **appropriées**, car la clientèle visée, la cible à atteindre, les moyens utilisés et les effets produits sont pertinents au regard de l'objectif poursuivi;
- les mesures sont **cohérentes** avec les autres mesures proposées par les partenaires, car elles visent la même finalité sans être redondantes;

1 Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de LEJEUNE, M. et A. BERNIER [2014], *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol et TÉLUQ, p. 21).

- les mesures sont **efficaces**, car elles permettent d'obtenir le résultat attendu avec les moyens appropriés;
- la portée des mesures est **pérenne**, car leurs effets seront durables;
- les mesures sont **observables**, car les indicateurs choisis permettent d'en apprécier les résultats.

Le plan d'action 2019-2024 du Pôle contient 16 mesures dont l'état d'avancement pour l'exercice 2021-2022 est présenté en annexe.

Partenariat entre le Pôle de coordination pour l'accès à la formation et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

En 2021, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, aussi ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Jean Boulet, annonçait la mise en place d'un plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes² financé à hauteur de 130 millions de dollars sur une période de deux ans dans le cadre du budget du Québec 2021-2022. Certaines mesures prévues au Plan d'action interministériel étaient déjà inscrites au plan d'action du Pôle 2019-2024.

Considérant la nature apparentée de ces deux plans d'action, une lettre d'entente de partenariat a été signée entre les parties impliquées en août 2021. Cette coordination des travaux est apparue essentielle pour une mise en œuvre optimale des mesures prévues aux deux plans d'action, mais surtout pour que toutes les mesures du plan d'action du Pôle soient déployées.

Pour les périodes 2021-2022 et 2022-2023, le MIFI assure, notamment par le biais d'un comité stratégique, le suivi de la mise à jour des mesures du Pôle inscrites au Plan d'action interministériel pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. De son côté, le Pôle assure le suivi de la mise à jour des autres mesures et présente un état de situation de l'ensemble des mesures dans son rapport annuel.

Réunions tenues

Le 16 avril 2021, le comité directeur du Pôle a tenu une rencontre pour faire le point sur l'état d'avancement des mesures du plan d'action 2019-2024. Au cours de l'année 2021-2022, plusieurs échanges et rencontres de travail ont eu lieu entre les partenaires du Pôle.

Dans un souci de saine gouvernance, les activités et les objectifs stratégiques du Pôle seront adaptés, jusqu'en 2023, en considérant les modalités de l'entente de partenariat avec le MIFI.

État d'avancement des mesures

Le tableau qui suit présente un bilan au 31 mars 2022 des 16 mesures inscrites au plan d'action du Pôle de coordination pour l'accès à la formation 2019-2024. Ce bilan rapporte les informations essentielles, soit l'identification de la mesure, les responsables de sa mise en œuvre, les échéanciers et l'état d'avancement, pour permettre d'en faire l'évaluation.

La signature visuelle et le contenu du tableau de suivi des mesures du Pôle diffèrent de ce qui a été présenté dans le rapport annuel 2020-2021 pour refléter davantage le travail collaboratif entre le Pôle et le MIFI.

De légères modifications ont été apportées à quelques mesures du plan d'action 2019-2024 pour assurer une mise en œuvre optimale de ces dernières et pour s'ajuster aux priorités assignées aux ministères et aux organismes dans le contexte de l'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec.

2 Pour consultation : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications/plan-action-reconnaissance-competences>.

Annexe

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

Plan d'action 2019-2024 du Pôle de coordination pour l'accès à la formation

0. Mesures transversales

Nom de la mesure		M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
1	Mettre sur pied une cellule d'intervention agile pour régler des problèmes circonscrits et ponctuels relatifs à l'accès aux formations d'appoint et aux stages.	Office des professions du Québec Tous les partenaires du Pôle interpellés	Pistes d'action mises en œuvre en fonction des problèmes soulevés ▪ En continu	Des défis d'accès aux formations d'appoint ont été portés à l'attention du Pôle pour deux ordres, soit l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ). 50 % OPTMQ Un groupe de travail sur la formation d'appoint relatif à l'exercice de la profession de technologiste médical qui réunit tous les acteurs concernés a été mis sur pied. Il a pour mandat : ▪ de faire un état de situation relativement à la mise en place de la formation d'appoint (y compris les stages) prescrite par l'OPTMQ aux candidates et candidats à l'exercice de la profession de technologiste médical qui ne sont pas titulaires d'un diplôme récent reconnu par le gouvernement du Québec comme donnant ouverture aux permis de l'Ordre; ▪ de déterminer les moyens appropriés pour mettre en place la formation d'appoint; ▪ de veiller à l'implantation des moyens retenus dans les meilleurs délais. 15 % OIIAQ Sur la base du rapport transmis à l'Office par le Commissaire à l'admission aux professions, des réflexions ont été amorcées pour définir un éventuel mandat du groupe de travail. En 2020-2021, en fonction des disponibilités et des priorités d'action de certains partenaires stratégiques, il a été entendu que l'Office contacterait, au cours de la prochaine année, les partenaires visés par la formation d'appoint pour les infirmières et infirmiers auxiliaires, afin d'évaluer les besoins de formation et de mettre sur pied, au besoin, un nouveau groupe de travail.
2	Actualiser le diagnostic sur le parcours d'admission des PFÉ (projet pilote).	Office des professions du Québec CIQ-BCI-Fédération des cégeps-MES-MEQ-MIFI-ordres concernés	Entente avec la Commission d'accès à l'information du Québec (CAIQ) ▪ Décembre 2020 Outil de collecte de données ▪ Hiver 2023 Données sur le parcours d'admission des PFÉ ▪ Automne 2023	33 % L'Office a entrepris des discussions avec la CAIQ pour identifier les éléments à considérer en vue de déposer un projet d'entente en vertu de l'article 70 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>. 15 % Un projet pilote est en cours d'élaboration; trois ordres professionnels ont accepté d'y participer. Cependant, des enjeux importants existent, notamment sur le plan des infrastructures technologiques à mettre en place, de la protection des renseignements personnels ainsi que de la disponibilité et de la qualité des données. Une réflexion est en cours afin d'établir le meilleur scénario pour atteindre les objectifs de la mesure. 0 %

 Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.

 Suivi assuré par le MIFI.

1. Information

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
3	Informar les PFÉ des conditions d'admission dans les programmes universitaires (notamment la maîtrise de la langue française) et les motifs justifiant les critères de sélection dans les programmes contingentés.	BCI (et les établissements) Q2, CIQ (ordres professionnels)	Information à jour sur les sites Web 2020-2021 (2 ans)	100 % Tous les établissements universitaires ont été invités à autoévaluer les informations relatives aux conditions d'admission sur les sites Web des programmes d'études concernés par la mesure, ainsi qu'à les mettre à jour si nécessaire. L'objectif était de faire en sorte que tous les sites Web en lien avec un programme de formation universitaire préparant à l'exercice d'une profession réglementée contiennent les indications requises afin de permettre aux PFÉ d'obtenir les informations pertinentes sur les conditions d'admission et les parcours d'études. En tout, sur les 17 établissements concernés par la collecte de données, 14 ont rempli la grille d'autoévaluation qui leur a été transmise, soit 311 des 329 programmes concernés (95 %). Enfin, les établissements ont été invités à ajouter sur les sites Web des programmes d'études visés par cette autoévaluation le lien URL vers l'ordre professionnel concerné et une rubrique qui s'adresse aux PFÉ.
4	Fournir aux PFÉ des informations relatives aux différentes trajectoires nécessitant un stage dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).	MSSS Office, ordres professionnels	Liste des titres d'emploi nécessitant un stage dans le RSSS en prévision d'un recrutement à l'international 31 mars 2022 Schématisation de trajectoire - Été 2022	100 % Liste des emplois réalisée pour les emplois visés par le recrutement international. 95 % Activités de schématisation en cours (il reste à schématiser les emplois pour l'imagerie médicale).

2. Reconnaissance des compétences³

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
5	Reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO).	CPMT Comités sectoriels de main-d'œuvre	275 personnes admises à la RCMO En continu	50 % En 2021-2022, 138 demandes de RCMO ont été traitées. Les conditions sanitaires n'ont pas été favorables à l'utilisation de la RCMO pour certains métiers, notamment dans les domaines de la boucherie industrielle, de la coiffure ou de la cuisine. Source : indicateur 9 https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/publications-adm/plan-strategique/PL_serv-pub-emploi-2021-2022_MTESS.pdf?1659375805
6	Mettre en place un comité de coordination des projets d'instrumentation de reconnaissance des acquis et compétences développés relativement aux référentiels des ordres professionnels pour assurer une mise en œuvre cohérente avec les objectifs du gouvernement.	MES (collégial) Cégeps, CERAC, MIFI, CIQ, ordres professionnels, BCI	Plan de travail - Automne 2020 Modalités de concertation convenues entre les partenaires - Automne 2020 Montage financier partagé - Juin 2024	0 % Il n'y a pas eu de développement dans ce dossier dans la dernière année. En juin 2021, une rencontre a eu lieu avec le MIFI afin de déterminer si un ordre professionnel était intéressé à participer au développement d'une instrumentation RAC. À ce jour, aucun ordre professionnel n'a signifié d'intérêt pour cette initiative. Ainsi, la constitution d'un comité de concertation n'a pu être réalisée pour l'année 2021-2022.

■ Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.

■ Suivi assuré par le MIFI.

³ Dans le cadre du Plan d'action du Pôle, la reconnaissance des compétences renvoie à tout dispositif permettant de reconnaître des connaissances et des habiletés en fonction de repères (un référentiel de compétences, par exemple) socialement construits, valides, fiables et légitimes, pour admettre un candidat donné dans un programme de formation, pour lui octroyer un permis d'exercice d'une profession ou pour lui offrir un emploi de plein potentiel (inspiré de LEJEUNE, M. et A. BERNIER [2014], *La reconnaissance des compétences des travailleurs immigrants qualifiés : une revue des tendances internationales pour comprendre les politiques et les pratiques pour le Québec*, Groupe de recherche Transpol et TÉLUQ, p. 21).

2. Reconnaissance des compétences (suite)

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
7	Mise en place de projets dans le cadre de l'implantation d'un processus de RAC au collégial pour les PFÉ qui sont candidats à une profession réglementée.	Fédération des cégeps Ordres professionnels, CERAC Marie-Victorin, MES, CIQ, Office	Réalisation de deux projets en RAC 2024	60 % En 2021, un des membres de la Fédération des cégeps, le Collège Ahuntsic, a développé une nouvelle attestation d'études collégiales (AEC) d'intégration à la profession de technologue en radiodiagnostic, le tout en étroite collaboration avec l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ). Cette AEC est offerte en démarche de RAC pour les PFÉ qui sont recommandés par l'OTIMROEPMQ. Cette voie a été privilégiée étant donné les études et les expériences variées des personnes candidates. Cette démarche vers l'AEC les conduira à l'obtention du droit de passer l'examen d'entrée à la profession de l'OTIMROEPMQ. Le Collège Ahuntsic a accueilli sa première cohorte à l'automne 2021. En date du 31 mars 2022, 15 personnes ont amorcé leur cheminement. À l'automne 2021, un comité multipartite a été mis en place par l'Office afin de trouver des solutions pour offrir une formation d'appoint aux aspirants technologistes médicaux formés à l'étranger. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec ce comité. Depuis l'hiver 2022, la Fédération des cégeps coordonne un sous-comité avec des représentants de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (OPTMQ) et les cégeps concernés afin de trouver des solutions pour offrir la formation d'appoint. La RAC fait partie des pistes de solutions envisagées, mais un autre type de solution pourrait être retenu. Les travaux ne sont pas encore terminés et la solution définitive dépendra des autres acteurs également impliqués, dont l'OPTMQ. Le comité travaille actuellement à peaufiner les pistes de solution qui devraient être soumises au comité multipartite à la fin du printemps 2022.
8	Optimiser les ARM.	MRIF Office, CIQ, ordres professionnels, MIFI, MTESS, MSSS	Actualiser le Guide de référence à la négociation des ARM destiné aux ordres professionnels en fonction des meilleures pratiques identifiées 31 décembre 2022	35 % Les travaux sont toujours en cours pour l'optimisation des ARM. Déjà, certaines pratiques ont été améliorées dans la procédure de mise à jour des ARM. La rédaction du guide de référence progresse bien. Le MRIF souhaite profiter de l'expérience des présentes négociations de nouveaux ARM avec la Suisse afin de faire les derniers ajustements.

3. Conditions d'obtention d'un permis d'exercice

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
9	Soutenir les CFP au regard de la formation d'appoint visant l'obtention du droit de pratique à titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire.	MEQ (professionnel)	Portrait de l'offre de la formation et des enjeux 31 mars 2022	100 %
10	Soutenir la réalisation de projets structurés dans les universités visant la réussite et la persévérance aux études des personnes immigrantes formées à l'étranger désirant accéder à une profession réglementée.	MES (universitaire)	Tous les projets conformes aux exigences sont financés jusqu'à la hauteur de l'enveloppe disponible 31 mars 2022	100 % Sept (7) projets seront soutenus en lien avec cette mesure. Les lettres d'annonce et les conventions d'aide financière seront transmises sous peu aux partenaires. Cette mesure est renouvelable annuellement à la suite de l'autorisation du Conseil du Trésor.

4. Intégration au marché du travail

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
11	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).	MTESS	Augmentation de 20 % par année pour atteindre 2 115 participants en 2022 31 mars 2022	46 % Le contexte de la pandémie a toujours un impact sur cette mesure. De plus, cette clientèle arrive à se trouver facilement du travail dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.
12	Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP).	MTESS	Augmentation de 42 % de nouveaux participants à IPOP 31 mars 2023	100 % En date du 18 février 2022, le nombre de nouveaux participants à IPOP a doublé comparativement à la même période en 2021.

Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.

Suivi assuré par le MIFI.

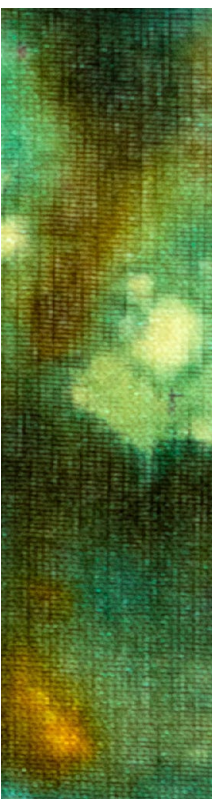


4. Intégration au marché du travail (suite)

	Nom de la mesure	M/O en charge et M/O collaborateurs	Indicateurs, cibles et échéances	État d'avancement des mesures au 31 mars 2022
13	Octroyer des prêts par une institution financière, à de faibles taux d'intérêt, à des PFÉ au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences au Québec.	MTESS	Octroyer 60 garanties de prêts par année à des PFÉ qui éprouvent une difficulté financière au cours du processus de reconnaissance de leurs compétences 31 mars 2024	96 % En date du 31 mars 2022, on dénombre 58 participants à la mesure et 10 prêts refusés par Desjardins à cause du risque.
14	Mettre en place un projet pilote sur la régionalisation des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux.	MSSS MIDI, MTESS, OBNL	Liste des établissements participants du réseau de la santé et des services sociaux 31 mars 2022 Nombre de candidats recrutés pour la phase I 31 mars 2022	100 % Cette mesure a été planifiée avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue considérant leur important besoin en santé et services sociaux pour le titre d'emploi d'infirmière et de la mobilisation de la région pour ce projet. - Nombre de personnes retenues à la suite des entrevues : 16 infirmières (de ce nombre, quatre se sont désistées). - Destination des personnes recrutées : Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Ville-Marie et Amos. La particularité de ce projet est la concertation des acteurs nationaux et locaux pour une prise en charge globale du recrutement (promotion, sélection, accueil et intégration).
15	Développer une boîte à outils pour l'accueil et l'intégration des PFÉ hors Canada en santé et services sociaux dans leur milieu de travail.	MSSS	Contenu de la boîte à outils développé 31 mars 2022	100 % - La page Web portant sur la francisation et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de RSQ. - La page Web portant sur l'intégration professionnelle en soins infirmiers et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de RSQ. - La page Web portant sur l'intégration professionnelle en psychosocial et présentant différents outils pour le candidat qui est toujours dans son pays ou déjà ici au Québec est présentement en ligne sur le site de RSQ. Offre de webinaire par l'équipe de RSQ/MSSS pour faciliter l'intégration des candidats en contexte québécois.
16	Mettre en place de nouveaux projets ciblant les PFÉ en identifiant les domaines d'emploi et les professions à prioriser en fonction des besoins du marché du travail et des territoires de recrutement.	MIFI Ordres professionnels, CIQ, Office, MRIF, MTESS, MSSS	Liste des pays avec profils de compétences des candidats étrangers qui s'apparentent le plus à ceux du Québec - Mars 2023 Liste des programmes de formation à l'étranger favorisant une acquisition rapide des compétences requises au Québec - Mars 2023 Nombre de professions et territoires identifiés où sont déployées les actions du MIFI - Mars 2023	70 % Au total, 37 fiches ont été produites par le MIFI du 16 juin 2021 au début avril 2022, avec la collaboration du MTESS, du MSSS, du MEQ, du MES, du MRIF, du CIQ, de la Commission de la construction du Québec et des ordres professionnels. Des fiches sommaires pour chacune des professions sont en voie d'être finalisées pour chacun des systèmes éducatifs retenus, et ce, dans le but d'offrir un outil d'information concis et facile d'utilisation pour les diverses parties prenantes. Chaque fiche est accompagnée d'une liste précisant les établissements d'enseignement actuellement reconnus par les autorités étrangères compétentes. Ces listes vont servir à orienter les activités de prospection, de promotion de l'immigration au Québec et de présélection des candidats dans le cadre de missions de recrutement. Pour les professions réglementées en vertu du <i>Code des professions</i> , l'analyse pour 7 des 10 professions identifiées est en voie d'être achevée au 31 mars 2022.

 Suivi assuré par l'Office à travers les actions du Pôle d'accès à la formation.

 Suivi assuré par le MIFI.



Office
des professions

Québec

